



Golfe normand-breton :
construisons ensemble
un parc naturel marin



✦ L'écosystème « golfe »



Le golfe normand-breton s'étend du cap de la Hague à la pointe de l'Arcoest (nord de l'Anse de Paimpol). Il se caractérise par un vaste plateau peu profond (40 mètres maximum), des courants forts au niveau des pointes et autour des îles et archipels et d'importantes zones d'interface terre-mer du fait d'un marnage parmi les plus importants du monde (14 m à Chausey). Grâce aux apports océaniques et terrestres véhiculés par les nombreux fleuves, c'est aussi une zone de production primaire* majeure à l'échelle de la Manche ouest.

Ces particularités contribuent à sculpter des paysages littoraux et sous-marins variés : fonds de cailloutis, graviers remaniés par les courants, côtes rocheuses et falaises parfois abruptes, zones basses, sableuses ou vaseuses enserrant des baies et de vastes estuaires.

Dans ce contexte, les habitats remarquables sont souvent uniques par leur dimension ou état de conservation : herbiers de zostères, bancs de maërl, récifs d'hermelles (vers marins) les plus importants d'Europe, très nombreuses dunes hydrauliques.

Une grande variété d'espèces colonisent les différentes catégories d'habitats : les oiseaux et mammifères marins sont présents en quantité et en variété exceptionnelles, dont la plus grande population française côtière connue de grands dauphins ainsi que des colonies de phoques veaux-marins.

* La productivité primaire est réalisée par les premiers maillons d'une chaîne alimentaire.

Des activités humaines multiples

- **Pêche professionnelle dynamique :** bulots, coquilles Saint-Jacques, seiches, homards, araignées, daurades, bars,...
- **Conchyliculture :** un des deux sites majeurs en France.
- **Pastoralisme** sur les plus grands prés salés de l'ouest européen.
- **Un bassin de plaisance** majeur partagé avec les îles Anglo-Normandes.
- **De nombreuses activités** touristiques et sports de nature en lien avec le littoral et l'estran.
- **Des pratiques de pêche** de loisir en fort développement.
- **Des activités industrielles maritimes** importantes (granulats marins) et en projet (énergies renouvelables).
- **Un patrimoine maritime et archéologique** sous-marin culturel très riche et une vraie identité maritime.



★ Une gestion complexe



La présence de plusieurs îles, dont les îles Anglo-Normandes, le voisinage entre la Bretagne et la Normandie, la distribution des milieux et la diversité des activités rendent la gestion de cet espace marin complexe. À cela s'ajoutent de multiples initiatives de préservation (Natura 2000, sites du Conservatoire du littoral, sites RAMSAR, et sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO) ou de gestion intégrée (baie du Mont-Saint-Michel, havres du Cotentin, région Bretagne)... La mission d'étude du parc naturel marin devra proposer un projet qui permette d'articuler étroitement ces différentes démarches.

La pêche, une gouvernance particulière

Sur une partie majeure du secteur d'étude, la pêche est cogérée dans le cadre d'un accord international, l'accord de délimitation maritime et de gestion de la pêche dans la baie de Granville entre la France et le Royaume-Uni, signé en juillet 2000.



★ Qu'est-ce qu'un parc naturel marin ?



Le parc naturel marin est un nouvel outil de gestion du milieu marin créé par la loi du 14 avril 2006. Adapté à de grandes étendues marines, il a pour objectif de contribuer à la protection et à la connaissance du patrimoine marin et de promouvoir le développement durable des activités liées à la mer.

Outil non réglementaire, l'originalité d'un parc naturel marin est d'associer à la décision et à l'action tous les acteurs de la mer. Pour la

première fois, les services de l'État (minoritaires), les élus locaux, les professionnels de la mer, les usagers de loisirs, les scientifiques et les environnementalistes sont associés à la gestion du parc marin. Ces représentants locaux siègent au sein d'un conseil de gestion. Cette instance de gestion a notamment pour mission d'élaborer un plan de gestion adapté au parc. De même, si le conseil en est saisi, il peut émettre des avis conformes pour des projets ayant une incidence notable dans le périmètre du parc.

L'État, dans le cadre de la stratégie nationale pour la création d'aires marines protégées, a prévu la mise en place de dix parcs naturels marins d'ici 2012. À cette fin, l'Agence des aires marines protégées, établissement public sous tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, apporte les moyens humains et financiers aux parcs existants et aux missions d'études de projets de parcs.

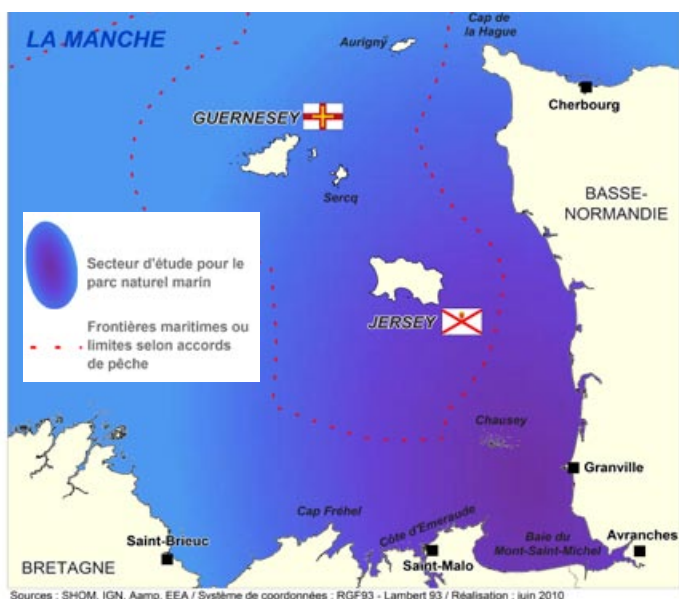
La mission d'étude : comprendre, écouter, proposer

L'étude pour la création d'un parc naturel marin dans le golfe normand-breton a été décidée par un arrêté ministériel en date du 21 janvier 2010 confiant la responsabilité conjointe de ce travail au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et au préfet de la Manche. Une mission d'étude a ainsi été mise en place, sous l'autorité conjointe des deux préfets, par l'Agence des aires marines protégées au mois de juin 2010. Cette équipe, ainsi que ses objectifs et sa méthode de travail ont été officiellement présentés aux acteurs le 5 juillet 2010. Installée à Granville, la mission d'étude devrait rendre ses conclusions fin 2012 au plus tard.

Le travail de la mission vise à établir en concertation avec les acteurs l'état des lieux du patrimoine naturel et des activités marines, et à proposer les composantes du projet :

- le périmètre du futur parc,
- les orientations dont découleront les actions du plan de gestion du parc,
- la composition du conseil de gestion du parc naturel marin.

Construire ensemble un parc naturel marin



pour définir les modalités d'échanges avec la mission d'étude sous couvert des préfets responsables.

Une consultation et une enquête publique avant de décider

Au-delà de ce travail de concertation, le projet de création du parc naturel marin fera l'objet d'une part, d'une consultation formelle des principaux acteurs institutionnels concernés, et d'autre part d'une enquête publique. Si un consensus est trouvé au niveau local et national, le parc naturel marin sera créé par décret ministériel qui fixera son périmètre, ses orientations et son conseil de gestion. Le conseil de gestion aura alors la charge d'élaborer un plan de gestion, feuille de route du parc pour 15 années.

Une large concertation pour réaliser le diagnostic et définir le projet

La mission d'étude sollicite tous les acteurs du secteur d'étude afin de partager leurs connaissances sur le milieu marin et de recueillir leurs attentes. Elle anime une instance de suivi de la concertation, et des groupes de travail spécifiques. Des contacts sont également en cours avec les autorités de Jersey et Guernesey

Une opportunité de coopération

Outre l'intérêt de mettre en place un outil de développement durable sur la partie française du golfe normand-breton, la mise à l'étude d'un parc naturel marin représente une opportunité de dialogue avec Jersey et Guernesey autour d'un projet de collaboration pour la gestion intégrée des zones côtières et marines. En effet, l'histoire, le patrimoine culturel et naturel des îles Anglo-Normandes sont intimement liés à l'identité du golfe normand-breton.

Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin dans le golfe normand-breton /
terre plein de l'écluse / 50400 Granville / mission.normand-breton@aires-marines.fr / www.aires-marines.fr